



## **PC 111.3 – Monteurs – Projet de cahier de revendications 2019-2020**

Principe de base: Accord sectoriel pour 2 ans

### **Chapitre I - Sécurité**

#### ***A. Emploi et sécurité d'emploi***

- Prolongation et amélioration des clauses de sécurité d'emploi en cas de licenciement multiple

#### ***B. Sécurité de revenu***

##### 1. Amélioration du pouvoir d'achat

- Augmentation maximale des salaires et des salaires minimums, dès que possible et avec effet rétroactif
- Parcours de croissance vers une augmentation des salaires minimums
- Conversion possible en éco-chèques à titre d'alternative
- Pas d'application des salaires jeunes
- Enveloppe d'entreprise avec délai et position de repli

##### 2. Mobilité

- Amélioration de l'intervention patronale dans le trajet domicile-travail
- Indemnité bicyclette égale à 0,24 EUR/km, sans que cela puisse être partiellement ou totalement moins favorable pour le travailleur que des systèmes éventuellement existants

##### 3. FSE

- Prolongation de toutes les dispositions à durée déterminée
- Indexation et amélioration de toutes les indemnités existantes
- Meilleure couverture en cas de maladie
- Intervention dans l'accueil de la petite enfance
- Intervention dans les frais d'accompagnement de carrière (externe)

##### 4. Pension complémentaire en dehors de la marge

##### 5. Cadre sectoriel en ce qui concerne des formes alternatives de rémunération afin de contrer la prolifération et les abus

##### 6. Prime de fin d'année:

- Description plus précise du temps de déplacement et de transition dans la base de calcul de la prime de fin d'année.



## 7. Primes propres au secteur

- indexation et augmentation
- Extension du champ d'application de la prime pour travaux pénibles

### **C. Formation**

- Principe de base : la formation doit être une vraie formation
- Parcours de croissance vers 5 jours par an/travailleur
- Évaluation + augmentation du droit individuel à la formation
- Plans de formation: renforcement du rôle des organes syndicaux
- Clause d'écolage pour la formation à des métiers en pénurie
- Poursuite de l'élaboration d'accords sur la constitution et les compétences du fonds
- Prévoir un mécanisme de sanction pour l'employeur
- Prolongation des groupes à risque

## **Chapitre II – Qualité des carrières**

### **A. Planification de la carrière**

#### 1. Travail faisable

- Concrétisation CCT 104: demande de sanction pour l'employeur
- Amélioration du congé d'ancienneté: un jour d'ancienneté supplémentaire à 10 ans de carrière
- Amélioration du congé de carrière
- Extension du congé pour raisons impérieuses aux circonstances imprévues et en cas de violence entre partenaires
- Politique sectorielle en matière de comportement transgressif, par exemple avec l'introduction d'une déclaration sectorielle de non-discrimination
- Initiative paritaire en vue de la reconnaissance comme « métier lourd »

#### 2. RCC

- Prorogation maximale de tous les systèmes existants + adhésion aux CCT-cadres du CNT

#### 3. Emplois de fin de carrière

- Prorogation maximale de tous les systèmes existants, y compris 50 ans avec 28 ans de carrière + adhésion aux CCT-cadres du CNT
- Optimisation des emplois de fin de carrière « doux »



#### 4. Crédit-temps

- Alternative sectorielle au crédit-temps sans motif, avec droit de retour et protection contre le licenciement
- Assouplissement du seuil de 5 %
- Ouverture maximale du crédit-temps avec motif : prévoir un droit maximal au niveau sectoriel à un crédit-temps à temps plein et à mi-temps avec motif

#### ***B. Temps de travail et flexibilité***

- Prise en compte du temps de déplacement et du temps de transition dans le calcul des heures supplémentaires

### **Chapitre III – Statut unique des travailleurs**

- Poursuite des activités du groupe de travail 209-111, y compris la classification de fonctions et en tenant compte de la spécificité du secteur

### **Chapitre IV – Défis sectoriels**

- Lutte contre le dumping social au sein du secteur.
- Élaboration d'une approche pour traiter le problème du taux élevé de rotation du personnel dans le secteur.
- Mise à jour de la classification de fonctions

### **Chapitre V – Éléments techniques**

- Prorogation des primes flamandes